

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08608

Numéro SIREN : 853 791 689

Nom ou dénomination : 2CLOUD

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2023 sous le numéro de dépôt 52991

52 991.

N° 2065-SD  
2022

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01102021 et clos le 30092022 Régime simplifié d'imposition X

Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal  
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre  
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE  
Désignation de la société: ZCLOUD 38 RUE DU CARREAU 92350 LE PLESSIS-ROBINSON  
SIRET 8 5 3 7 9 1 6 8 9 0 0 0 1 3 Mél :  
Adresse du siège social: Certifié conforme à la loi  
Ancienne adresse au cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES  
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à J du CGI)  
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:  
SIRET

B ACTIVITÉ  
Activités exercées Conseil en systèmes et logiciels informatiques Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)  
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 1 608 Déficit  
Bénéfice imposable à 15 % 38 120 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %  
2 Plus-values  
PV à long terme imposables à 15 %  
PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % PV exonérées (art. 238 quindecies)  
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches  
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies  
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs  
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies  
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)  
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)  
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)  
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre  
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée  
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre  
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE  
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERTS

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CONEX 40 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS Tél:  
Nom et adresse du conseil:  
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:  
Date: 16012023 Lieu: LE PLESSIS-ROBINSON  
Qualité et nom du signataire: Président XAVIER MOLYN  
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

<b>H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b>		
	<b>f</b>		
	<b>g</b>		
	<b>h</b>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>		

<b>I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	
GUILLAUME FORET 5 RUE ALEXANDRE DUMAS 95220 HERBLAY XAVIER MOLYN Président	49	2021	20 812					
38 RUE DU CARREAU 92350 LE PLESSIS-ROBINSON PIERRE RIEGERT 27 RUE DES MEUNIER 75012 PARIS	49	2021	21 098					
	2							
GUILLAUME FORET 5 RUE ALEXANDRE DUMAS 95220 HERBLAY XAVIER MOLYN Président	49	2022	31 144					
38 RUE DU CARREAU 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	49	2022	31 686					

<b>J DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	240 197	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>2CLOUD</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>38 RUE DU CARREAU 92350 LE PLESSIS-ROBINSON</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>5</td><td>3</td><td>7</td><td>9</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr> </table>										8	5	3	7	9	1	6	8	9	0	0	0	1	3		
8	5	3	7	9	1	6	8	9	0	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table>		1	2										
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le															
										3,0 0,9 2,0,2,2															
<b>ACTIF</b>										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012																		
			Autres *		014		016																		
	Immobilisations corporelles *		028	9 537	030	4 053	5 484																		
	Immobilisations financières * (1)		040	9 150	042		9 150																		
		Total I (5)		044	18 687	048	4 053	14 634																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060	62 702	062		62 702																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	128 904	070		128 904																	
		Autres * (3)		072	26 528	074		26 528																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	152 617	086		152 617																		
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
		Total II		096	370 751	098		370 751																	
		Total général (I + II)		110	389 438	112	4 053	385 384																	
<b>PASSIF</b>										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			10 000																	
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126			1 000																	
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132																	
	Report à nouveau				134			50 918																	
	Résultat de l'exercice				136			35 176																	
	Provisions réglementées				140																				
		Total I		142			97 094																		
Provisions pour risques et charges				Total II		154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			4 107																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			195 638																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)				169	1 165	)	88 545																	
Produits constatés d'avance				174																					
		Total III		176			288 290																		
		Total général (I + II + III)		180			385 384																		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 006																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2CLOUD		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/01/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	646 729	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	628 107	
	Services *							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	38		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 274 874	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	519 503	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(62 702)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	446 062	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	2 122	244	5 614
	Rémunérations du personnel *					250	230 078	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	92 275	
	Dotations aux amortissements *					254	2 715	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	11	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 233 554	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	41 320	
Produits financiers (III)	280					294		
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	6 144	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	35 176	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	35 176	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	6 144	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	480	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit					346	2 072	
	Droit divers			Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						352	39 728	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						370	39 728	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						372		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	7 681	472	1 856	474	9 537						
Immobilisations financières		480		482	9 150	484	9 150						
TOTAL		490	7 681	492	11 006	494	18 687						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	1 338	562	2 715	564	4 053						
TOTAL		570	1 338	572	2 715	574	4 053						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2CLOUD Néant  \*

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b> 780	

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	247 226
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	193 124
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: .....2.CLOUD.....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01./10./2021.. et clos le: .....30./09./2022		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	5,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 274 836
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	<b>1 274 836</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	38
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	62 702
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	<b>62 740</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	865 850
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	48 476
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	11
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	<b>914 337</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 423 239
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	423 239
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 274 836	Effectifs au sens de la CVAE * 023 5,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 160 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2	
Date de cessation		/ /	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'am. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant  \*

Exercice clos le  SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

# 2 CLOUD

Société par Action Simplifiée au capital de 10 000€

Siège social : 36, Avenue Gabriel Péri – 92350 LE PLESSIS ROBINSON

RCS NANTERRE 853 791 689

\*\*\*\*\*

## AFFECTATION DU RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2022

### DECISIONS DES ASSOCIES

DU 31 MARS 2023

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 35 176 €uros comme suit :

- |                       |              |
|-----------------------|--------------|
| ➤ En report à nouveau | 11 020 €uros |
| ➤ Dividendes          | 24 156 €uros |

\*\*\*\*\*

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

La Présidence

Cordialement

